

Subventions aux associations à caractère médico-social - Première répartition au titre de l'année 2003

Mme l'Adjointe BULTOT, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Hygiène-Santé, lors de sa séance du 2 avril 2003, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, au titre de l'année 2003, les subventions suivantes :

| Type d'association | Associations locales | Sommes attribuées en 2002 par la Ville de Besançon | Montant de la subvention sollicitée en 2003 | Sommes proposées pour 2003 |
|---|--|--|---|----------------------------|
| Aide aux malades | Association des dons d'organes 25720 PUGEY | 710 € | 900 € | 710 € |
| Aide aux enfants malades | Association des parents d'enfants déficients auditifs 12, rue de la Famille | 710 € | 760 € | 710 € |
| Aide aux malades | Association des donneurs de voix 4, rue des Fontenottes | 530 € | 530 € | 530 € |
| Aide aux malades | La Croix d'Or 12 A, rue de Chaillot | 710 € | 1 500 € | 710 € |
| Aide aux malades | Association des Insuffisants Rénaux Comtois 15, rue F. Chopin | 300 € | 380 € | 300 € |
| Aide aux malades | Association des Mutilés de la Voix 42, rue P. Donzelot | 300 € | 500 € | 300 € |
| Total de la première attribution | | | | 3 260 € |

En cas d'accord, cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice en cours, au compte 92.510, nature 6574 CS 50000.

Le Conseil Municipal est appelé à statuer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission Hygiène-Santé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 20 mai 2003.